

Association loi 1901 - N° préfecture : W595008871

Loi de financement de la sécurité sociale : 146 € de salaire en moins pour les apprentis.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 vient d'être publiée dans un journal officiel exceptionnel du 28/02/2025. Caractère exceptionnel attestant de l'urgence pour le gouvernement de voir ce texte en application.

Mais cette urgence est bien moins présente du côté des français dont bon nombre sont touchés par des hausses de cotisations et des baisses de prise en charge à l'image des apprentis.

Oui car à partir du 01er avril 2025 les apprentis, donc les jeunes en contrat d'apprentissage, vont devoir payer plus de cotisations et surtout devenir redevable au titre de la CSG et de la CRDS à l'instar des autres salariés. Cela va se traduire concrètement par une baisse de 146 € de salaire net pour les apprentis qui perçoivent le SMIC !

Avec ce texte on est très loin des promesses de protection du pouvoir d'achat de ceux qui travaillent. Bien au contraire. Et la hausse des cotisations est loin de ne toucher que les apprentis. Les classes moyennes vont voir leur rémunération baisser.

Malheureusement il n'y a personne pour défendre les apprentis comme il y a des défenseurs de la cause des autoentrepreneurs qui ont réussi, jusqu'à présent, à éviter la TVA pour ceux qui ont moins de 39500 € de chiffres d'affaires et plus de 25000 €. Mais à partir du 01er juin il faudra bien la payer.

Donc à retenir que la loi de financement pour la sécurité sociale 2025 est parue. Qu'elle se traduit par une hausse des cotisations et une baisse des prises en charge pour quasiment tout le monde.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051269481>

WWW.INFODROITSERVICE.FR

https://www.avast.com/sig-email?utm_medium=email&utm_source=link&utm_campaign=sig-email&utm_content=emailclient <https://www.avast.com/sig-email?utm_medium=email&utm_source=link&utm_campaign=sig-email&utm_content=emailclient>

<#DAB4FAD8-2DD7-40BB-A1B8-4E2AA1F9FDF2>